



Affiliée à la Fédération
Internationale de Boules

Ligue Bouliste Régional du Grand Est

Site web : www.lbr-grand-est.fr
Adresse mail : lbrgrandest@orange.fr

ASSEMBLEE GENERALE DE LA LBR DU GRAND EST

3 décembre 2022

N/ Réf :

ADM/AG/CR_AG20231202

Destinataires :

Les membres du Comité Directeur
et les présidents des AS de la LBR
du Grand Est

Président :

LHUILIER Jean - Marie
4 rue des Tisserands
88450 VINCEY
lhuilier.jean-marie@bbox.fr
Tél : 06 09 23 78 14

Secrétaire :

GRELIER Thierry
4 rue de l'Abbé Mangin
57420 FLEURY
thierry.grelier@free.fr
tel : 06 07 09 29 31

Trésorier :

Adrien STAUFFER
71 rue du Civray
57800 Freyming-Merlebach
alepresident@free.fr
tel : 0675413350

Responsable BOULY :

GERARDIN Jean - Yves
1 rue Saint Exupéry
88800 VITTEL
jy.gerardin@orange.fr
tel : 06 14 34 86 68

La séance est ouverte à 14h00 par Thierry GRELIER qui remercie la section ASPTT Nancy d'avoir mis à disposition la salle de réunion du boudrome rue Mac Mahon ce matin pour la réunion du Comité Directeur, des Commissions et la préparation du déjeuner ce midi par les bénévoles du club.

Il procède à l'appel des membres de l'Assemblée Générale (CBD + AS) : (selon annexe 01)

Thierry GRELIER remercie la majorité des AS ayant répondues à sa convocation, il reste encore des AS qui ne sont (sauf erreur ou omission) pas représentées et non excusées, elles sont identifiées dans le document ci-joint également.

Présents (20) / Représentés (7) / Absents (5) - Le quorum est atteint : 27/32.

Pour le bon déroulement de cette AG, des slides ont été préparés qui permettent de suivre l'ordre du jour envoyé sur la convocation. Quelques légers ajustements ont été réalisés afin de traiter l'ensemble des sujets prévus.

Rapport Moral du Président

Pour commencer son rapport moral Jean-Marie LHUILLER souhaite comme à son accoutumé que l'Assemblée Générale observe une minute de silence en mémoire de nos proches et amis boulistes disparus au cours de la saison jusqu'à ce jour et surtout en hommage au décès d'Alain BLUEM disparu hier (01/12/2023).

Il précise que cette saison à venir sera la dernière année de notre mandature et qu'il demande aux différents CBD et AS présents de rappeler à leur joueurs qui le souhaitent, de transmettre au Comité Directeur (sur l'adresse de la ligue lbrgrandest@orange.fr) leur souhait de rejoindre ce Comité Directeur accompagné d'une lettre de motivation (profession de foi) pour présenter ce qu'il ou elle souhaite prendre comme responsabilité au sein du Comité Directeur.

Dans son cas, il honore la dernière année comme Président, suite à la démission d'Antoine VELASCO mais ne souhaite pas continuer ultérieurement et précise que le Comité Directeur fera au mieux pour gérer cette dernière année de mandat.

Adoption du PV de la précédente Assemblée Générale

Sur proposition du secrétaire, le Compte-Rendu de l'AG de la saison précédente est adopté à l'unanimité par l'AG de ce jour.

Retour du Comité Directeur pour donner suite aux démissions reçues

3 démissions ont été reçues cette saison :

- Antoine VELASCO, en tant que Président
- Adrien STAUFFER, en tant que Trésorier
- Claude HAAG en tant que Trésorier adjoint

Lors du Comité Directeur de ce matin il a été acté :

- La sortie d'Antoine VELASCO du Comité Directeur et de sa fonction de Président, remplacé pour la dernière année de mandature par le président délégué Jean Marie LHUILLIER.
- En accord avec lui la réintégration d'Adrien STAUFFER pour nous aider dans les demandes de subventions notamment comme Trésorier pour à minima un an également
- Pas de remplacement du trésorier adjoint pour la dernière année avant les élections et valide la sortie de Claude HAAG du Comité Directeur

Voici le nouveau Comité Directeur proposé à la validation de l'AG de ce jour :

- Président : Jean Marie LHUILLIER
- Président délégué : sans
- Vice-Présidents : Présidents de CBD
- Trésorier : Adrien STAUFFER - Adjoint T : sans
- Commissaire aux comptes : Raymond FABINI
- Secrétaire : Thierry GRELIER - Adjoint S : Claude MURAT
- Responsable BOULY + site web : Jean Yves GERARDIN

L'Assemblée Générale de ce jour valide à l'unanimité cette proposition de Comité Directeur pour la dernière année avant les élections l'année prochaine (en 2024)

Retour du Comité Directeur et des différentes Commissions

- Sportive : **Didier ERNST** - Jean Marc ROUFET – Gilles MARTIN
 - ▶ Toujours des problèmes pour réaliser le calendrier :
 - ✓ Proposition : Les AS doivent communiquer 2 dates pour chaque concours qu'ils souhaitent organiser avant une date butoir – fin avril ?
 - ✓ L'Assemblée Générale de ce jour valide à l'unanimité cette proposition pour la saison en cours.
 - ▶ Publication sur le site web de la Ligue par Jean Yves uniquement après validation du calendrier par la Commission Sportive.
 - ▶ Information : Pas de prise de point dans les concours du 23/06 au 15/09
- Féminine : **Nadège FLECHSIG** – Celine GOLLY
 - ▶ Pour l'OPEN de Dijon le 24/03, proposition d'un pré-qualificatif régional (4 qualifiées) – Une enquête par mail sera effectuée par Nadège auprès des joueuses souhaitant participées et définira un ou deux sites de préqualification si nécessaire.
 - ▶ Confirmation : La participation aux frais de déplacements a bien été effectué par la LBRGE lors de la saison précédente.
 - ▶ Ajouter un 8 doublettes Féminin lors du concours de Nancy le 12/05. Ce concours sera ouvert aux équipes féminines non homogènes (d'AS ou d'ESB différentes).
- Jeunes : **Claude MURAT** – Christian CACHOUX
 - ▶ Belle participation de Kylian au CDF Simple (Participation de la Ligue versée à SAINT DIE)
- Sport Adapté : **Christophe GALMICHE** - Adrien STAUFFER
 - ▶ Pas grand-chose, il faudrait en faire pour conserver les aides demandées
- Arbitrage - Discipline : **Jean-Marc ROUFET** – Laurent ZUGMEYER – Michel SANTERRE – Lionel TUCCONI - Jean Yves GERARDIN (rapporteur).
 - ▶ Pas de dossier cette année
- Administrative : **Thierry GRELIER**
 - ▶ Rien à signaler

Trésorier

De septembre 2022 à Aout 2023 : le bilan est positif de + **2 052.87€** (7 138,13€ de dépense et 9 191€ de recette). Voir Bilan de trésorerie 2022/2023 en pièce jointe (Annexe 02).

Le Commissaire aux comptes (Raymond FABINI) a donné son quitus au Trésorier sur son bilan annuel et le secrétaire le félicite sur sa rigueur dans sa présentation claire et précise tout au long de l'année.

Le budget prévisionnel sur la saison prochaine 2022/2023 est de : 9 150€ de charges 9 150, de produits. (Annexe 03)

- ▶ Le bilan de la trésorerie pour l'année 2022/2023 et le prévisionnel pour la saison 2023/2024 sont validés à l'unanimité par l'Assemblée Générale de ce jour.

Pour l'année 2022/2023, pas de changement sur les subventions qui seront versées par la LBR aux CBD dont leurs joueurs sont qualifiés au CDF :

- En Simple : 120€ par joueur qualifié
- En Double : 140€ par équipe qualifiée
- En Triple : 200€ par équipe qualifiée
- En Quadrette : 250€ par équipe qualifiée

Charge aux CBD de compléter (ou non) et de donner cette subvention à leurs joueurs.

Rapport Bouly :

Jean Yves GERARDIN présente les effectifs de la saison à venir, **502 licenciés** à ce jour, contre 537 en 2022.

- Soit **-35 licences** cette année, réparties par CBD : -16 (67-68), -14 (57), -6 (51), -2 (88), +3 (54)

En pièce jointe, la répartition des licenciés de la LBRGE sur la saison 2023-2024. (Annexe 04)

Pour tout renouvellement de licence individuelle hors délai (sauf pour les nouveaux licenciés), la personne devra envoyer une enveloppe timbrée pour recevoir sa licence.

Rappel aux organisateurs de concours : envoi des résultats dans la semaine suivante.

Enfin ne pas oublier de lui envoyer des photos pour publication sur le site web de la ligue et toutes modifications du bureau de votre CBD ou AS afin de mettre à jour le site web de la ligue grand EST.

Secrétariat :

Rapport Sportif :

Le site de la LBR présente les différents champions à nos compétitions régionales et autres manifestations organisées la saison dernière. Félicitations aux différents qualifiés au CDF qui ont bien défendu notre ligue lors de ces compétitions.

Nombre de qualifiés aux différents qualificatifs régionaux :

Claude MURAT (notre Secrétaire Adjoint), a étudié les pourcentages de chance de se qualifier par CBD/Entente sportive en fonction du nombre de leurs participants respectifs (voir résultats de cette étude en annexe 05). Il s'avère que cela remet en question la répartition actuelle de 2 qualifiés par CBD/Entente Sportive mais deviendrait la répartition suivante :

CBD/Entente Sportive	51	54	57	67/68/88	TOTAL
Nb de qualifiés en Simple M3/M4	1	3	1	3	8
Nb de qualifiés en Double M3	1	2	1	4	8
Nb de qualifiés en Double M4	1	4	1	2	8

Cette répartition serait revue chaque année (en fin de saison) afin de définir le nombre de qualifiés par CBD/Entente Sportive en fonction du nombre de participants aux qualificatifs de l'année précédente.

Cette proposition validée en Comité Directeur ce matin et après délibération en Assemblée Générale de ce jour est validée à la majorité pour une mise en application dès cette nouvelle saison 2023/2024 : **Contre : 1** (Gilles MARTIN) / **Abstention : 1** (Jean-Pierre GASPARETTI) / **Pour : Tous les autres membres de l'AG de ce jour**

Calendrier et organisation des manifestations 2023/2024 :

Concernant l'organisation et le nombre de qualifiés au championnat régional des AS 3 et 4 :

Dans la suite des précédentes années, il a été confirmé au Comité Directeur, que si aucun club ne participe dans le CBD devant organisé ce championnat régional celui-ci serait organisé dans le CBD qui suit au niveau du tableau de rotation de cette organisation et qui a des clubs participants.

Actuellement seul 2 CBD sur les 4 participent à ce championnat, le CBD54 et le 67/68/88. Cette année les participants sont d'accord pour faire une finale à 2 équipes sur une seule journée. Soit le tableau récapitulatif ci-dessous :

CBD/Entente Sportive	51	54	57	67/68/88	TOTAL
Nb de qualifiés (AS 3 et 4)	Non-participation	1	Non-participation	1	2

La date de cette finale régionale a été définie au **Dimanche 25 Juin dans le 67/68/88 (lieu à définir)** car à Nancy l'année dernière.

Comme l'année dernière et malgré notre courrier de réclamation à la Fédération, après la finale régionale des AS 3/4 la FF5B impose à notre ligue et celle de Franche Comté de faire un cadrage pour retomber à 32. Lieu et date à confirmer ultérieurement.

Calendrier et organisations des manifestations 2022/2023 :

Le Comité Directeur a validé la répartition et les lieux d'organisations des manifestations, selon le tableau ci-dessous :

Saison sportive	AS 3/4	Mixte	SIMPLE M3/M4	DOUBLE M3/M4	VETERANS
2024	selon participation des autres CBD	CBD 51	CBD 57	CBD 54	ES 67/68/88

Vu qu'il n'y a pas de licenciés féminins dans le CBD51, le lieu du mixte a été attribué à celui qui devait l'avoir l'année prochaine dans le tableau des répartitions annuelles, soit le CBD57.

La répartition des qualificatifs régionaux est donc la suivante :

Saison sportive	Double Mixte	SIMPLE F3/F4	DOUBLE F3/F4	TRIPLE Féminin F3/F4
2024	BENIN (57)	Régroupé avec Bourgogne / Franche Comté	Régroupé avec Bourgogne / Franche Comté / Saone et Loire	Régroupé avec Bourgogne / Franche Comté
	15/06/2023	25 ou 26/05	8 ou 9/06	22 ou 23/05
	1 qualifié	1 qualifié / catégorie	2 qualifiés / catégorie	1 qualifié / catégorie
CDF	CABESTANY (66) 31 Août et 1er Septembre	THONON LES BAINS (74) 24 et 25 Août	BESANCON (25) 6 et 7 Juillet	LES MONTS DU LYONNAIS (69) 19, 20 et 21 Juillet

Saison sportive	SIMPLE M3/M4	DOUBLE M3/M4	QUADRETTES M4	VETERANS QUADRETTES	AS 3/4 Finale Régionale
2024	THONVILLE (57)	NANCY	PONTFAVERGER (51-52-10) Secteur Nord (54) CLOUANGE (57) SAINT DIE (67-68-88)	STRASBOURG ? (67/68/88)	NANCY
	26/05/2023	09/06/2023	22 ou 23/06/2023 (selon CBD)	06/06/2023	26/05/2023
	1 qualifié / catégorie	1 qualifié / catégorie	1 qualifié / CBD ou ES	1 qualifié	1 qualifié cadrage le 30/06
CDF	THONON LES BAINS (74) 24 et 25 Août	BESANCON (25) 6 et 7 Juillet	LES MONTS DU LYONNAIS (69) 19, 20 et 21 Juillet	MOIRANS (38) 7 et 8 Septembre	

Certains lieux n'ont pas encore été finalisés à ce jour, ils seront communiqués par le site de la ligue ultérieurement.

Concernant le qualificatif Quadrettes M3, il sera dorénavant réalisé au niveau régional en un lieu unique avec 2 qualifiés ce jour-là, en plus des 2 qualifiés via le championnat M3 en cours cette saison. Le lieu de cette compétition sera défini en fonction de ses 2 premiers qualifiés par le championnat M3 à la date des qualificatifs départementaux quadrettes.

Une réclamation est en cours au niveau de la FFSB pour donner suite à l'annonce du qualificatif vétérans qui serait effectué 'toutes divisions'. A suivre...

Organisation de la Ligue M3

6 équipes se sont inscrites cette année à ce nouveau championnat M3 obligatoire de la FFSB :

- Nancy, Jarny, Toul, Clouange, Strasbourg et Vitte

Il est demandé à chaque CBD (51/54/57/67-68-88) de verser à la LBRGE les 250€ avant la fin de l'année 2023.

Cette compétition en 5 journées se déroule chez 5 des clubs participants selon le calendrier ci-dessous :

Date	CLUBS	concours	arbitre
19/11	CLOUANGE	1ère journée LIGUE M3	DAGNEAUX
10/01	VITTE	2ème journée LIGUE M3	GAUTIER
18/02	CLOUANGE(JARNY)	3ème journée LIGUE M3	DAGNEAUX
17/03	STRASBOURG	4ème journée LIGUE M3	ROUFET
12/05	NANCY	5ème journée LIGUE M3	ROY

Cette compétition permettra à 2 équipes de se qualifier au CDF Quadrettes M3.

Les 2 autres qualifiés au CDF devront participer à un qualificatif régional en parallèle des qualificatifs départementaux quadrettes M4. Le lieu et la date seront précisés en fonction des éventuels 2 premiers qualifiés par le championnat M3.

Questions diverses :

Plusieurs réponses aux questions posées durant la réunion ont été répondues directement dans les chapitres précédents.

Quelques questions avaient été envoyées en amont pour avis du comité Directeur avant débat en Assemblée Générale, celle-ci sont récapitulées ci-dessous :

- JP RAMPAZZO nous avait demandé le compte-rendu qui avait statué et validé le fait que le club organisateur d'une compétition régionale prenne en charge les frais d'arbitrage.
 - o Extrait du CR de l'AG du 12/01/2019 :

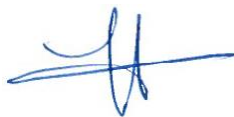
Concernant la rémunération des arbitres nommés par les CBD lors des Championnats ? Nous en avons précédemment débattu et avons décidé que tout était pris en charge par le club organisateur. Pas de changement, validés par les commissions ce matin et par l'AG cet après-midi à l'unanimité.

- o Ce point a de nouveau été évoqué lors du CD de ce matin qui a maintenu sa décision.
 - o Soumis aux votes de l'AG de ce jour : **Contre : 1** (JP Rampazzo) / **Abstention : 0** / **Pour : Tous les autres membres de l'AG de ce jour**
- Gilles MARTIN nous a sollicité sur le rôle de la Commission Sportive et qui doit payer la Commission de discipline.
 - o Aux débats en Comité Directeur ce matin il a été précisé les demandes, à savoir que la Commission Sportive ne s'est pas réunie la saison dernière et Gilles qui en fait partie se demande à quoi elle sert, nous lui avons rappelé que son principal rôle était l'élaboration du calendrier avec les différentes AS et qu'à priori cela est plutôt réalisé par son président (Didier ERNST) sans avoir le besoin de réunir la Commission Sportive à cet effet, un rappel lui sera mentionné pour essayer d'animer cette Commission avec ses membres tout au long de la saison à venir.
 - o Concernant le financement de la Commission de discipline c'est au niveau des frais engagés par la LBRGE pour traiter des cas disciplinaires de la saison précédente. Cela a donné lieu à des coûts (réunions de la Commission, frais de déplacement, etc...) qui ne sont pas pris en charge par les joueurs pénalisés. C'est effectivement une bonne remarque, appliquée par d'autres CBD hors LBRGE, il serait bien de prévoir une sanction financière forfaitaire, à estimer par la Commission de discipline, dans ses prochains jugements de cas disciplinaires ou autres.
- Claude MURAT sur la répartition des qualifiés régionaux qui a déjà été présentée durant cette Assemblée Générale.

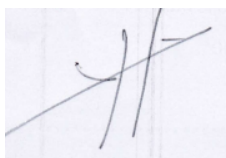
Concernant la prochaine Assemblée Générale de la Ligue du Grand Est, elle sera organisée le **1 décembre 2024**.

Fin de l'Assemblée Générale

La séance est levée à 16H30



Le Secrétaire Régional
Thierry GRELIER



Le Trésorier Régional
Adrien STAUFFER



Le Président Régional
Jean Marie LHUILLIER